

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.10PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 5'750'000.- pour la construction
d'une nouvelle école secondaire sur le site des Anciens Arsenaux
et le projet d'une extension de la caserne des pompiers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission a siégé le 13 mai 2014. Elle était composée de Madame Carmen TANNER et Messieurs Nicolas DURUSSEL, Eric GENTIZON, Brian OOSTERHOFF, Giancarlo VALCESCHINI, Yves VUAGNIAUX, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Marianne SAVARY, Municipale d'URBAT, M. Markus BAERTSCHI, Chef de service d'URBAT, M. Jean-Michel BENAY, Chef de service du SDIS, M. Laurent EXQUIS, Chef de service de JECOS et de M. Pascal PITTET, Chef de service Police. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les renseignements fournis à la Commission.

Introduction

Le 3 mai 2012, le Conseil communal acceptait l'achat par la ville de la parcelle sur laquelle sont construits les Anciens Arsenaux (PR12.06PR). Un des aspects déterminants lors de la session de ce site par l'Etat de Vaud était alors son affectation à des fins d'utilité publique. La Municipalité prévoyait donc déjà de dédier cette parcelle à la construction d'un établissement scolaire ainsi qu'à l'extension du service incendie et secours.

Deux besoins, deux projets, un seul site

Le présent préavis répond à deux besoins cruciaux, conséquences du développement de la ville :

- *Locaux scolaires*: selon les planifications établies en 2008 puis en 2012 en collaboration avec le SCRIS (service cantonal de recherche et d'information statistiques) et en raison de l'évolution démographique, 600 à 1000 élèves supplémentaires devraient être scolarisés d'ici 2030, dont 200 à 400 élèves de secondaire. De plus, l'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) nécessite plus de locaux scolaires, salles de dégagement ou locaux destinés aux enseignements dits techniques, sans parler du manque de salles de gymnastique. Malgré cela, la ville d'Yverdon ne dispose actuellement plus de salle de réserve et se dirige donc vers une grave pénurie.
- *Locaux du service incendie et secours* : les réformes des lois cantonales en matière d'incendie ont provoqué un regroupement des forces de sapeurs-pompiers par régions, ainsi que l'engagement de plus en plus important de sapeurs-pompiers permanents. Le centre d'Yverdon est un des trois centres régionaux et couvre la région la plus vaste. Ces aspects, de même que le recours à un matériel de plus en plus important et un manque de place déjà avéré (garages, ateliers, administration), plaident pour des espaces supplémentaires et regroupés en un seul lieu dans les meilleurs délais. Actuellement, les ressources sont disséminées sur plusieurs sites et occasionnent des frais de location importants pour le contribuable.

Ces deux volets réclament au plus vite la mise à disposition de locaux supplémentaires, problème auquel la Municipalité propose de remédier grâce au site des Anciens Arsenaux :

Premièrement, la construction d'un **nouveau collège** répondrait à la planification scolaire établie en 2010, qui prévoit l'enseignement secondaire sur deux sites, celui de Léon-Michaud et un autre regroupant les différentes unités de l'établissement F.B. de Felice. Un collège secondaire devant accueillir 600 à 650 élèves serait donc édifié face au lac et comprendrait :

- 35 salles de classe
- 15 salles de classe spéciales
- 1 réfectoire
- 1 bibliothèque-médiathèque
- 3 salles de gymnastique. Les activités extérieures seraient pratiquées sur le site de l'USY. A la question de savoir ce qu'il adviendrait en cas de déménagement de cette dernière, il a été répondu que de nouveaux aménagements seraient alors réalisés pour pallier ce manque. En revanche, les salles de gymnastique projetées ne répondront que partiellement à la pénurie actuelle.

Coût estimé : 55,2 Mio.

Pour le volet **sécurité**, l'idée est de regrouper certaines activités communes au service incendie et secours et à la police, comme les ateliers. L'extension de la caserne et son réaménagement comprendraient :

- 4 garages
- 4 ateliers
- 3 halles de dépôt et stockage
- divers locaux administratifs
- 1 réfectoire

Coût estimé : 6,8 Mio.

Il sera en outre demandé aux concurrents du concours de prévoir deux projets distincts, permettant des constructions pouvant être au besoin étalées dans le temps.

Des constructions nouvelles

La transformation des bâtiments des Anciens Arsenaux a été envisagée, mais leur configuration comme leur structure ne répondent à aucun des deux projets, raison pour laquelle les services de la ville ont envisagé leur destruction, ceci également afin de remplir au mieux l'espace disponible. L'appréciation sera pourtant laissée aux concurrents du concours, pour autant qu'ils respectent le cahier des charges.

Pour des raisons probables de pollution du sol, l'école ne comprendra pas de sous-sol. Néanmoins, les frais liés à la dépollution des couches atteintes seront pris en charge par le Canton jusqu'à concurrence de 1,2 Mio.

En matière d'énergie, les constructions respecteront la norme SIA 2040 et devraient s'inscrire dans les exigences de la société à 2000 watts. Le projet sera par ailleurs vérifié par un expert en environnement. Pour autant, il a été renoncé au label Minergie en raison de l'inefficacité et de l'inadaptation de la ventilation double flux pour une utilisation dans les salles de classes, argument appuyé aussi bien par les membres de la délégation municipale que par des commissaires. Concernant la construction même, un commissaire en appelle à une durabilité exemplaire dans l'emploi des matériaux. Enfin, le chauffage devrait être à terme assuré à travers la récupération d'énergie produite par la STEP via un réseau de chauffage à distance.

Sécurité des accès et identité de l'établissement scolaire

La dépose des enfants devant la future école, aspect de sécurité fondamental, a été une cause de vive inquiétude parmi les commissaires. Il est en effet primordial de prévoir une bonne cohabitation entre 600 élèves fréquentant quotidiennement le site et les besoins du service incendie et secours, dont les véhicules auront besoin d'une bonne sécurité d'action en cas d'intervention urgente. Cela souligne l'importance de mener une réflexion en profondeur sur la gestion de la mobilité aux abords du site (mobilité douce, accès des véhicules du service du feu ou de la police, vitesse de circulation), volet peu abordé dans le préavis. Il pourrait par exemple s'agir de séparer les flux.

Un commissaire rappelle aussi l'aspect rassembleur du futur collège. A ce titre, il serait fondamental de donner une véritable identité à l'établissement, notamment à travers un nom emblématique.

Coûts du projet

Afin d'économiser au maximum, l'évaluation du coût global envisagé a été ramené de 83 à 66 Mio. Ce dernier comprend aussi bien la destruction des bâtiments existants que les nouvelles constructions (fondations avec pieux) et l'aménagement de la future école (mobilier).

Pour le collège, il a été estimé, à l'aide d'un bureau d'architecture accoutumé à ce type de construction, et de manière très prudente, en comparant six projets semblables de Suisse romande (notamment Renens ou Vevey). Il a été obtenu en établissant une moyenne entre le prix au m² et au m³, soit respectivement environ Fr. 3'800.-- et Fr. 765.--. Soulignons qu'il s'agit ici d'une évaluation préliminaire et que la commune retiendra le projet le moins onéreux, pour autant qu'il respecte le cahier des charges.

Une nouvelle convention avec l'Etat a permis en outre de réduire la surface minimale des salles de classe de 72 à 64 m², et la hauteur de 3 m à 2,70 m, ce qui représente une économie d'environ 1 Mio déjà imputée sur le présent projet.

Des inquiétudes se sont élevées par rapport aux coûts relativement élevés du projet. Il a notamment été demandé s'il n'était pas possible de reprendre tel quel un plan d'établissement déjà réalisé. Cela serait quasiment impossible, en raison d'une configuration topographique toujours différente, de besoins différents, ou simplement en raison de l'évolution des exigences liées à la législation scolaire. Enfin, le Canton ne subventionne malheureusement plus la construction de bâtiments scolaires.

Quant aux coûts liés à la mise au concours, ils sont conformes aux tarifs définis par la norme SIA 142 de la Société des Ingénieurs et des Architectes.

Un projet capital pour la ville

Ce double projet représente un enjeu fondamental pour la ville et s'inscrit tout à fait dans les requalifications liées au futur plan directeur localisé (PDL) « Gare-Lac », ainsi qu'à la volonté affichée par les différentes parties lors de l'acquisition de la parcelle. Les deux objectifs principaux sont donc pleinement remplis. En l'état, il n'existe pas d'autres alternatives car aucune parcelle n'est disponible.

De plus, l'intérêt d'un tel établissement n'est pas seulement sa situation au sein du futur écoquartier, projet phare du PDL, mais aussi parce qu'il représente une belle opportunité d'obtenir une mixité sociale et une répartition des élèves de secondaire avec l'établissement Léon-

Michaud. En cela, le rassemblement d'élèves d'horizons différents représente une très belle opportunité.

Conclusion

La Commission est pleinement consciente du besoin criant d'un nouvel établissement secondaire ainsi que du manque de place pour le service incendie et secours ; ces deux volets sont donc indispensables, malgré les investissements qui devront être consentis. Le caractère rassembleur d'un tel établissement et la mixité sociale qu'il engendrera sont néanmoins à souligner. La volonté de réduire les coûts est clairement affichée dans le projet et a été réalisée en diminuant de manière drastique son coût global. Pour autant, certains commissaires souhaitent qu'une attention toute particulière soit portée sur les coûts de réalisation pour qu'ils s'approchent autant que possible des coûts des collèges réalisés dans un passé récent sur notre commune, sans toutefois faire de concession aux conditions d'enseignement.

La Commission regrette le manque d'importance voué à l'aspect sécurité, lié au trafic qui sera généré non seulement par l'école mais aussi par les interventions du service incendie et secours. Elle appelle la Municipalité à y porter un soin particulier. En l'occurrence, concept de mobilité et sécurité des écoliers doivent être étroitement liés. L'orientation du bâtiment scolaire tiendra ainsi un rôle très important.

De l'avis d'un commissaire, un soin doit aussi être apporté à l'attribution d'un nom adéquat au futur collège, celui actuellement envisagé n'étant pas à même de remplir cette fonction. Un vœu est également apporté au fait que l'esthétique du bâtiment doit être soignée, afin de créer un cadre propice à l'apprentissage, au contraire de ce qui a pu être fait ailleurs dans la ville par le passé.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR14.10PR tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 15 juin 2014.

Y. Mamin

